

c'est le diminuer, quelquefois même à rendre complètement impossible.

Quel compte terrible auront à rendre, un jour, ceux qui, abusant de leurs talents, de leur prestige, de leur position élevée dans l'Eglise ou dans l'Etat, se servent de ces dons de Dieu pour combattre l'autorité des évêques avec plus de force, la discréderiter auprès des masses, la ruiner peut-être dans l'opinion d'un certain nombre d'âmes faibles et faciles à séduire ! Qu'auront-ils à répondre au juge suprême qui a déclaré formellement que le mépris jeté sur ses délégués l'atteint lui-même, ainsi que son Père (46) ? Pourront-ils invoquer, comme excuse, l'ignorance et la bonne foi, quand ils sont les premiers à exiger le respect dû à leur dignité et la soumission à laquelle ils ont droit, soit au foyer domestique, soit dans la société civile ? Puis-sent-ils du moins, sous l'action de la grâce ouvrir, enfin, les yeux et comprendre le mal immense qu'ils font dans l'Eglise de Dieu, puissent-ils avoir le courage de réparer ce mal en mettant toute leur énergie à soutenir les évêques, leurs seuls pasteurs véritables, et à les défendre, aux heures de luttes, contre les attaques injustes et déloyales, contre les sarcasmes et les injures des ennemis de la religion.

Si l'autorité de l'évêque ne dépend, en aucune manière, de la multitude, il n'est jamais permis de soumettre ses actes au jugement de l'opinion publique.

Sa Sainteté le Pape Léon XIII a rappelé, avec autant de clarté que de force, les règles disciplinaires de l'Eglise sur ce sujet plein d'actualité.

“ Il est constant et manifeste qu'il y a dans l'Eglise “ deux ordres bien distincts par leur nature : les pasteurs “ et le troupeau, c'est-à-dire les chefs et le peuple. Le pre- “ mier ordre a pour fonction d'enseigner, de gouverner, de “ diriger les hommes dans la vie, d'imposer des règles ;

---

(46) Qui vos spernit, me spernit. Qui autem me spernit, spernit eum qui misit me. (Luc. XV. 16).